



Numéro de l'acte	2015-93-RHKH
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	4.1.1

## CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2015

### QUESTION N°2015-93

**ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE** : Personnel communal – Suppressions de postes – Transfert du personnel des Ecoles Municipales de Musique et de Danse à la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer - Mise à jour du tableau des effectifs

**RAPPORTEUR** : Monsieur Alain RICOUART

---

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,  
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer en date du 07 mai 2015 portant sur le transfert de l'ensemble des établissements d'enseignement de la musique et de la danse,  
Vu l'avis favorable du Comité Technique de la Ville d'Arques en date du 07 avril 2015,  
Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Arques portant sur le transfert de l'ensemble du personnel des Ecoles Municipales de Musique et de Danse.

CONSIDERANT la décision de supprimer l'ensemble des postes des Ecoles Municipales de Musique et de Danse de la Ville d'Arques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité, décide :

- de mettre à jour le tableau des effectifs prenant en considération les éléments suivants :
  - o En ajoutant un poste d'attaché principal
  - o En supprimant, par corrélation, un poste d'attaché
  - o En ajoutant un poste d'ATSEM
- de supprimer les postes suivants eu égard le transfert des écoles de musique et de danse à l'agglomération :

### **FILIERE CULTURELLE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

*Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique*

- Assistant Artistique Principal de 1<sup>ère</sup> classe

- 2 Temps complet (20/20)
- 1 Temps non complet (9.25/20)
- 1 Temps non complet (8/20)
- 4 Temps non complet (3/20)
- 1 Temps non complet (2.75/20)
  
- Assistant Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 Temps complet (20/20)
  
- Assistant d'Enseignement Artistique
- 2 Temps complet (20/20)
- 1 Temps non complet (17/20)
- 1 Temps non complet (11/20)
- 1 Temps non complet (10.25/20)
- 1 Temps non complet (10/20)
- 1 Temps non complet (9.25/20)
- 1 Temps non complet (8.50/20)
- 1 Temps non complet (3.5/20)
- 1 Temps non complet (1.5/20)

#### **FILIERE TECHNIQUE**

##### Adjoints techniques Territoriaux

- Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 Temps complet (35/35)

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 09 juillet 2015



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT

Numéro de l'acte	2015-25-RHES
Nature de l'acte	Autres
Matière de l'acte	4.1.1

**TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE**

<b>CADRE D'EMPLOIS</b>	<b>GRADE</b>	<b>POSTES OUVERTS</b>
<b>Emploi fonctionnel</b>		
Directeur Général des Services	Directeur Général des Services de 10 000 à 20 000 habitants	1
<b>Filière administrative</b>		
Attaché	Attaché principal	2
	Attaché	2
Rédacteur	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	3
	Rédacteur	8
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	2
	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	2
	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	6
	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	9
	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet	1
<b>Filière technique</b>		
Ingénieur	Ingénieur principal	1
Technicien territorial	Technicien	3
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	2
	Agent de maîtrise	7
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	4
	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	26
	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	49
	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet	4
<b>Filière sociale</b>		
Agent spécialisé des écoles maternelles 1 <sup>ère</sup> classe	Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2 <sup>ème</sup> classe	1
	Agent spécialisé des écoles maternelles 1 <sup>ère</sup> classe	5
<b>Filière culturelle</b>		
Bibliothécaire	Bibliothécaire	1
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
	Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
	Adjoint du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	1
	Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	2

	Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet	1
<b>Filière médico sociale</b>		
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture 1 <sup>ère</sup> classe	1
<b>Filière sportive</b>		
Conseiller des activités physiques et sportives	Conseiller des activités physiques et sportives	1
Educateur des activités physiques et sportives	Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2
	Educateur des activités physiques et sportives	1
Directeur technique en charge de la gymnastique	Directeur technique en charge de la gymnastique	1
<b>Filière Police Municipale</b>		
Chef de service de police municipale	Chef de service de police municipale	1
Agent de police municipale	Brigadier	1